

# Bourses de résidence de jour pour autrice et auteur de langue régionale

## Description

Dans le cadre d'un partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et plusieurs partenaires muséaux, la Société de langue et de littérature wallonnes sélectionnera en 2026 **entre 2 et 4 projets d'écriture en vue de résidences de jour** dédiées à des projets littéraires en langues régionales de Wallonie<sup>1</sup>.

Les bourses de résidence, financées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, seront octroyées selon les modalités du [Décret relatif au subventionnement des secteurs professionnels des langues, des lettres et du livre \(PDF\)](#). Elles visent la production d'une œuvre en lien avec les collections d'un musée partenaire.

Les lieux de résidences mis à la disposition des autrices et auteurs dans le cadre de cette aide sont, pour 2026 :

- La **Maison des Géants** à Ath ;
- Le **Musée de la Grande Ardenne** à Bastogne ;
- Le **Musée international du Carnaval et du Masque** à Binche ;
- Le **Site du Bois du Cazier** à Charleroi, pour une réalisation en lien avec la culture ouvrière ;
- Le **Grand Curtius** à Liège, pour une réalisation en lien avec l'histoire et la culture liégeoises (cathédrale Saint-Lambert, révolution liégeoise, industrie armurière...);
- Le **Musée du Doudou** à Mons ;
- Le **Musée de Folklore vie Frontalière** de Mouscron ;
- Le **Musée de Folklore et des Imaginaires** de Tournai ;
- L'**Espace Arthur Masson** à Treignes ;
- Les **Musées de Verviers**, pour une réalisation en lien avec le Bethléem verviétois ou l'industrie textile ;
- Le **Musée gaumais** de Virton.

L'institution hôte donnera accès aux collections exposées, de même qu'aux archives y afférentes et, le cas échéant, aux pièces stockées en réserve. Elle mettra également un bureau à disposition du boursier et lui permettra de rencontrer son personnel scientifique.

La forme de l'œuvre à produire est laissée au choix du candidat. Il s'agira dans tous les cas d'une **œuvre littéraire en langue régionale** (roman, nouvelles, poésie, théâtre, chansons, monologue, œuvre graphique...), apte à constituer un instrument de médiation entre le public et les collections exposées. Sont donc exclus les ouvrages d'ethnologie, de sociolinguistique ou de lexicographie rédigés en langue régionale.

L'œuvre produite, ou une portion de celle-ci, devra faire l'objet d'une **divulgaration au public au terme de la résidence**, soit par le biais d'une lecture, soit par le biais de son affichage temporaire, dont les modalités seront fixées conjointement par le boursier et la direction du musée.

---

<sup>1</sup> Champenois, francique carolingien ou mosellan, lorrain (gaumais), picard, wallon.

Toute exploitation ultérieure de l'œuvre dans l'enceinte de l'institution hôte ou dans ses publications devra faire l'objet d'un accord du boursier, formalisé dans un contrat garantissant le respect de ses droits moraux et patrimoniaux sur l'œuvre.

## Durée et montant

Le montant de la bourse est fixé à **3 500 €** et couvre des travaux de recherche et d'écriture

- à hauteur de **30 journées**
- dont **15 jours au minimum au sein de l'institution hôte.**

Ces 30 jours devront nécessairement prendre place **endéans le 31 mars 2027**. Le calendrier des plages de présence au sein de l'institution hôte sera établi par le boursier en concertation avec la direction du musée.

La divulgation de l'œuvre devra avoir lieu endéans les 6 mois suivant la fin de la résidence. Cette divulgation étant comprise dans la bourse, le boursier ne pourra solliciter à ce titre aucune rétribution supplémentaire auprès de l'institution hôte.

## Conditions d'octroi

Pour prétendre à l'octroi d'une bourse, une autrice ou un auteur doit

- être de nationalité belge ou résider à titre principal en Belgique depuis au moins trois ans et pouvoir démontrer son statut de résident fiscal en Belgique au moment du dépôt de sa candidature ;
- avoir produit au moins une création littéraire dans une langue régionale de Wallonie qui soit
  - publiée à son seul nom ou avec maximum trois autres auteurs (dans le cas d'une création littéraire collective)
  - et éditée conformément à la [Charte relative à la création et à l'édition de livres ou de revues](#) ou (dans le cas de textes dramatiques) diffusée par un centre culturel, un lieu de diffusion, un lieu de création, un festival ou un centre scénique reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter :

- une lettre de motivation circonstanciée, mentionnant le lieu de résidence souhaité et justifiant l'intérêt du candidat pour les collections muséales ;
- un curriculum littéraire reprenant l'ensemble des publications du candidat ;
- un extrait de minimum trois pages d'une œuvre antérieure, permettant d'évaluer la qualité de la langue et de l'écriture ;
- un relevé d'identité bancaire signé par l'institution bancaire ;
- une copie recto verso de la carte d'identité.

## Procédure de sélection

Les dossiers de candidature sont à adresser pour le **10 septembre 2026** au plus tard, la date du courriel faisant foi, au secrétariat de la Société : [slwallonnes@gmail.com](mailto:slwallonnes@gmail.com)

Les candidatures seront soumises à l'avis d'un jury composé de membres titulaires de la Société et d'experts externes.

Les candidatures déposées seront évaluées en fonction des critères suivants :

- l'adéquation entre la région de l'institution hôte et la langue du candidat ;
- les compétences linguistiques du candidat, telles que démontrées dans l'extrait présenté ;
- la qualité formelle, narrative et/ou graphique de l'extrait présenté ;
- l'affinité du candidat avec les collections possédées par le lieu de résidence, telle que renseignée dans la lettre de motivation.

En cas d'égalité entre plusieurs candidats, l'existence d'œuvres antérieures adressées au grand public ou démontrant une démarche de médiation sera considérée comme un critère déterminant.

Un maximum de 4 bourses sera octroyé dans le cadre de cet appel. Le jury de sélection se réservera le droit de ne pas attribuer de bourses dans l'éventualité où les candidatures reçues ne présenteraient pas le niveau attendu.

Le secrétariat de la Société de langue et de littérature wallonnes ne sera pas habilité à communiquer l'avis du jury endéans la décision d'attribution rendue par la ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## Liquidation

Le versement des bourses, opéré par le Service général des Lettres et du Livre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sera effectué **endéans le 31 décembre 2026**. Le montant sera liquidé en une seule tranche.

En vue de justifier l'utilisation de leur bourse, les bénéficiaires seront tenus d'adresser au Service général des Lettres et du Livre (dans les 6 mois suivant la fin de la résidence et, au plus tard, dans les 12 mois suivant la décision d'octroi) :

- soit l'ouvrage publié ;
- soit un rapport détaillé sur l'état d'avancement du projet et, s'il échet, sur les motifs de l'échec ou de l'abandon de celui-ci.

En cas de publication de l'œuvre visée par une bourse, l'auteur s'engage à faire mention du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les termes précisés par le Service général des Lettres et du Livre.

## Ressources et contacts

[Décret relatif au subventionnement des secteurs professionnels des langues, des lettres et du livre \(PDF\)](#), chapitre 2 « Des bourses », section 5 « La bourse de résidence ».

Sites internet des musées partenaires :

- Bois du Cazier - [www.leboisducazier.be](http://www.leboisducazier.be)
- Espace Arthur Masson - [espacemasson.be](http://espacemasson.be)
- Grand Curtius - [www.grandcurtius.be](http://www.grandcurtius.be)
- Maison des Géants - [maisondesgeants.be](http://maisondesgeants.be)

- Musée du Doudou - [musees-expos.mons.be/nos-lieux/musee-du-doudou](https://musees-expos.mons.be/nos-lieux/musee-du-doudou)
- Musée de Folklore et des Imaginaires - [mufim.tournai.be](https://mufim.tournai.be)
- Musée de Folklore vie Frontalière - [www.musee-mouscron.be](https://www.musee-mouscron.be)
- Musée gaumais - [www.museegaumais.be](https://www.museegaumais.be)
- Musée international du Carnaval et du Masque - [www.museedumasque.be](https://www.museedumasque.be)
- Musées de Verviers - [musees.verviers.be](https://musees.verviers.be)
- Piconrue - Musée de la Grande Ardenne - [www.piconrue.be](https://www.piconrue.be)

Pour toute autre information, s'adresser au Secrétariat de la Société de langue et de littérature wallonnes : [slwallonnes@gmail.com](mailto:slwallonnes@gmail.com)